

## PUBLICITÉ DES OPÉRATEURS PUBLICS

# La circulaire Ouyahia levée sauf pour «Le Soir d'Algérie» ?

**La circulaire Ouyahia obligeant les opérateurs publics à passer par l'Anep pour leurs annonces publicitaires aurait-elle été levée ? La réponse semble affirmative, la plupart des journaux privés, même non conventionnés, bénéficient de cette publicité publique, à l'exception notable du Soir d'Algérie. Une exception qui soulève des questionnements.**

**Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir)** - En août 2004, l'ancien chef de gouvernement Ahmed Ouyahia avait signé une circulaire régissant la publicité des opérateurs publics. Cette circulaire oblige ces opérateurs, établissements et entreprises publiques à passer par l'Agence nationale d'édition et de publicité (Anep) pour toutes leurs annonces et messages publicitaires. Ce qui imposait à

ces opérateurs publics de passer uniquement par les supports médiatiques publics, sous tutelle gouvernementale.

Cette décision excluait de facto la plupart des quotidiens privés du bénéfice de cette publicité institutionnelle. Cela même si certains quotidiens indépendants ont continué de diffuser des messages publicitaires d'organes publics. Une circulaire sous-tendue alors,

selon des observateurs, par des considérations politiques, une volonté de punir indirectement les journaux réfractaires à soutenir le président de la République qui venait d'être élu.

En rappelant que plusieurs quotidiens de la presse privée affichaient des positions divergentes à ce propos. Or, cette circulaire aurait-elle été levée, comme ce fut le cas pour celle contraignant les entreprises et institutions publiques à ne déposer leurs avis et opérations que dans les banques et établissements publics et qui a été levée récemment ? La réponse semble affirmative, si ce

n'est formellement. Plusieurs journaux privés bénéficient en effet de cette publicité, qu'ils soient conventionnés ou non. Même des encarts publicitaires diffusés par l'Anep passent depuis quelque temps dans des journaux à grand tirage.

A ce propos, le directeur de publication d'El Watan, Omar Belhouche a déclaré : «Nous n'avons plus de relations contractuelles avec l'Anep depuis 1996». Les encarts publicitaires d'entreprises publiques qui paraissent dans ce quotidien privé sont donc passés directement. Que ce soit par le biais de l'Anep ou d'une autre manière. D'autres quotidiens indépendants, arabophones ou francophones, bénéficient également de cette publicité, qu'ils soient conventionnés ou non. Et même dans le cas des entreprises conventionnées, le tirage importe peu, la diffusion de cette publicité varie en fonction de considérations subjectives.

Des quotidiens publient quatre, voire davantage, de pages publicitaires publiques. Or, parmi les quotidiens privés, le Soir d'Algérie fait exception. Aucune publicité publique de l'Anep n'est diffusée sur ce support. Pour le directeur de

cette publication, Fouad Boughanem, des explications s'imposent. Pourquoi le Soir d'Algérie est-il exclu de la liste des quotidiens privés liés à l'Anep, est-ce un boycott déguisé ? s'interroge-t-il. Tout en estimant que les quotidiens privés dont le Soir d'Algérie ont toute latitude de gérer leur politique publicitaire.

Une situation qui pose néanmoins le problème de l'«utilisation pernicieuse» de la réglementation à des fins politiques. Et d'autant que le Conseil des participations de l'Etat vient de décider le transfert des entreprises publiques de presse et de communication au ministère de la Communication. Une situation qui soulève le positionnement de l'Anep dans ce contexte.

Toutefois, nos tentatives de joindre la direction générale de cet organisme ont été vaines hier, le directeur général de l'Anep étant indisponible. Il était également impossible d'avoir l'avis de la régie publicitaire d'Alger, relevant de l'Anep. Un responsable de cette régie a déclaré à ce propos qu'il ne pouvait faire aucun commentaire sur la politique de cette agence.

C. B.

## L'AUTONOMIE RELATIVE DES ENTREPRISES DE PRESSE PUBLIQUES REMISE EN CAUSE

### Le ministère de la Communication en devient le propriétaire

Réuni samedi dernier sous la présidence du chef du gouvernement, le Conseil des participations de l'Etat (CPE) a décidé le transfert des actifs des entreprises publiques de presse. Détenue auparavant par la Société de gestion des participations (SGP) Presse et communication (ATC), la propriété de ces entreprises publiques est transférée au ministère de la Communication.

Ainsi, les quotidiens et périodiques ainsi que les sociétés d'impression et autres entreprises de presse, relevant de cette SGP, passent directement sous la tutelle gouvernementale.

Une mesure qui confirme une restructuration au pas de charge du secteur public. Elle implique aussi une remise en cause de l'autonomie, même relative, dont jouissaient ces entreprises. Gérées sous tutelle d'un

holding, ces entreprises publiques avaient relativement une certaine latitude dans leur gestion. Cette liberté s'amointrait donc pour ces entreprises qui devront obéir aux desiderata du département de Abderrachid Boukerzaza. Et par-delà aux injonctions du sommet de l'Etat. Retour à une docilité plus marquée des entreprises publiques ? A voir.

En signalant que cette mesure intervient dans un contexte national pré-électoral, l'échéance du renouvellement du mandat présidentiel se profilant à l'horizon 2009. Il s'agit donc pour les autorités publiques de veiller au grain. En relevant aussi que les responsables de ces entreprises étaient réunis hier, à propos certainement de cette mesure et de ce qu'elle implique comme réajustements.

C. B.

## UNIVERSITÉ D'ALGER

### Vers une nouvelle organisation

**Hier, sur les ondes de la radio locale El-Bahdja, le Pr. Tahar Hadjar, recteur de l'Université d'Alger, a plaidé pour une nouvelle organisation de cette administration.**

**Meriem Ouyahia - Alger (Le Soir)** - «Il y a une réflexion pour le découpage de l'Université d'Alger en deux à trois zones» a précisé Pr. Tahar Hadjar. Ce dernier a expliqué que cette action permettra une meilleure gestion et une amélioration de l'encadrement des étudiants. Les étudiants, tous paliers confondus, sont au nombre de 115 452 au titre de cette année, à l'université d'Alger.

Le recteur a relevé que cette idée a été déjà proposée depuis plusieurs années et qu'elle a fait son chemin.

Actuellement, l'université d'Alger est composée de sept facultés et deux instituts. Il s'agit des facultés des lettres et langues, des sciences humaines et sociales, de médecine, des sciences politiques et de l'information, des sciences économiques et de gestion, des sciences islamiques, et de la faculté de droit. Pour les instituts, il s'agit de ceux d'éducation

physique et sportive et d'archéologie. Durant cette année universitaire, il a été comptabilisé près de 5 600 encadreurs. «Dans l'absolu, en ne prenant pas en considération des déséquilibres dans certaines filières, le ratio de l'encadrement est de 23 étudiants pour un enseignant» a précisé, lors de son passage au forum El-Bahdja, le Pr. Tahar Hadjar. Ce responsable n'a pas manqué d'encourager la participation du secteur économique dans l'université. «Nous demandons à ce que les opérateurs économiques participent jusqu'à l'élaboration des programmes» a-t-il dit. Ceci avant de citer l'exemple de l'université de Béjaïa, qui représente à son sens, «un très bon exemple de coopération entre l'université, l'opérateur économique et les autorités locales. Les diplômés sont reconnus mais il y a des arrières-pensées politiques. Il y a une certaine confusion entre l'ouverture et le privé et la privatisation dans l'université. «Travailler en tant que médecin et être payé en tant qu'infirmier».

Interrogé sur les différentes appréhensions suscitées par le système licence-master-doctorat (LMD), le Pr. Tahar Hadjar dira qu'il

s'agit avant tout «d'un mode d'emploi nullement obligatoire et qui a fait ses preuves aux Etats-Unis, au Canada, dans les pays de l'Union européenne et dans les pays du Moyen-Orient». Cependant, a-t-il relevé, pour sa réussite, il faut réunir les conditions nécessaires en terme de moyens. Et d'ajouter plus loin : «Notre système est resté figé depuis les années 1970 en prenant en considération que le côté théorique et académique. Le côté pratique a été marginalisé.»

S'agissant de l'approvisionnement des bibliothèques en livres, l'invité du forum El-Bahdja a précisé que l'université d'Alger dépense annuellement entre 8 et 9 milliards de centimes. «Il y a certains livres qui ne sont pas ouverts depuis une dizaine d'années ni par des étudiants ni par des enseignants» a-t-il déploré. Dans ce cadre, il a annoncé la mise en service de la bibliothèque électronique accessible à partir du site internet : www.univ-alger.dz. A noter que toutes les universités du pays doivent s'équiper avant le 15 janvier 2008 d'une salle de téléconférence et d'une autre de télé densité.

M. O.

## POUR «NON-SATISFACTION» DE LEURS REVENDICATIONS

### Les étudiants de Béjaïa reconduisent leur mouvement de grève

La crise ne cesse d'enfler à l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa où les étudiants ont décidé de reconduire leur mouvement de grève pour cette rentrée universitaire d'hiver en guise de protestation contre «le non-respect des engagements» pris par les responsables en faveur d'une prise en charge des doléances exprimées par la communauté étudiante. Un mouvement de grève entamé, pour rappel, depuis le début du mois de novembre 2006.

Pour cette deuxième journée de la rentrée des cours, les différents amphithéâtres des deux campus universitaires d'Aboudaou et de Targa Uzemour ont été encore désertés par les étudiants qui sont sortis dans la rue pour réclamer «la concrétisation effective» sur le terrain des accords conclus avec les autorités au terme de la rencontre qui s'est tenue la veille des vacances écolées.

Une rencontre ayant regroupé le wali de Béjaïa, le recteur de l'université Abderrahmane-Mira, le directeur général de l'Office national des œuvres universitaires et la Coordination des collectifs des cinq cités universitaires qui aurait débouché sur un protocole d'accord visant la prise en charge de la plate-forme de revendications des étudiants dans son volet social notamment celles liées à l'hébergement de l'ensemble des étudiants SDF, la réintégration des étudiants exclus et l'amélioration des conditions de vie dans les cités dès la rentrée des vacances d'hiver.

«On nous a promis un changement dès ce début du mois de janvier, mais malheureusement rien de concret n'est constaté sur le terrain et toutes les promesses faites en grande pompe par les responsables pour dénouer la crise se sont finalement avérées un leurre» regrettent les étudiants qui sont encore montés au créneau dans la matinée d'hier dimanche à travers une démonstration de rue suivie d'un rassemblement prolongé devant le siège de la wilaya pour affirmer leur détermination à faire aboutir leurs revendications et exiger par la même occasion l'annulation des poursuites judiciaires engagées par l'administration à l'encontre de treize étudiants, selon les protestataires.

A. K.